

Préface

Que faire des fous dangereux ? Saturée par les fictions de romans, de films et de séries télévisées, notre représentation de la folie associe à tort la maladie mentale et la dangerosité sociale. À tort car le fou est avant tout dangereux pour lui-même, et il est bien moins souvent assassin qu'un individu sain d'esprit. Cette réalité de clinique criminologique n'y fait rien : notre imaginaire collectif est peuplé d'individus au comportement déviant, au psychisme trouble, dont la dangerosité prend souvent le masque d'une normalité simulée. Il suffit d'un fait divers sanglant, de la médiatisation appuyée d'une tragédie criminelle pour que la question soit posée, discutée, débattue dans un climat d'angoisse et d'inquiétude : que faire des fous dangereux ? L'idée de les punir est assurément de notre temps car les aliénés ont longtemps bénéficié d'une clause d'irresponsabilité pénale en raison de leur état mental. On leur appliquait la fameuse formule « il n'y a ni crime ni délit... » contenue dans l'article 64 du Code pénal de 1810, qui perdura jusqu'en 1994. Encore fallait-il que la démence soit reconnue, ce qui n'allait pas de soi. Il faut d'ailleurs se souvenir que l'idée de soigner l'aliénation mentale est à peu près contemporaine du Code pénal de 1810. Alors, la société doit-elle punir ou soigner ? Un malade mental peut-il être considéré comme criminel ? Que doit-on faire de l'aliéné ayant commis un crime ? Et doit-on appréhender comme un aliéné un condamné qui présente les signes d'un désordre psychique ? Nous ne sommes pas sortis de ce débat médico-légal né au début du XIX^e siècle dans une chronique judiciaire

qui s'est concentrée sur les affaires criminelles les plus abominables. Pratiquant une politique d'hésitations, les institutions ont souvent bricolé dans l'hybridation : soigner dans un lieu de punition, c'est l'infirmerie en prison ; punir dans un lieu de soin, c'est la discipline dans l'asile. Ces lieux d'interface mal définis, méconnus et peu contrôlés ont eu en partage d'avoir toujours suscité la suspicion des regards extérieurs. L'infirmerie dans une prison est volontiers considérée comme un lieu de villégiature pour simulateur, la répression dans un asile d'aliénés est censée révéler l'arbitraire de nos modernes Bastille. Trop permissif, trop répressif : on n'en sort pas de l'injonction contradictoire. L'utopie d'un lieu intermédiaire, mi-prison mi-asile, qui ne soit réductible ni à l'une ni à l'autre, est aussi ancienne que ce débat. Et, comme lui, elle reste d'actualité.

Le recours à l'histoire doit nous aider à prendre de la distance avec une actualité trop souvent appréhendée dans un registre émotionnel. Le livre de Véronique Fau-Vincenti s'inscrit dans la lignée des recherches qui, depuis les années 1960, s'attachent à la généalogie de nos institutions psychiatriques et judiciaires. Il en constitue une étape essentielle en nous offrant un éclairage inédit et décisif sur un lieu resté jusqu'ici dans l'ombre, et qui était censé réaliser, précisément, cette utopie de l'institution à mi-chemin, permettant de traiter les anormaux dans une optique de « défense sociale » à la française : en soignant l'individu, on protège la société. Jamais, en effet, on n'avait pris jusqu'ici pour objet d'histoire le premier service de sûreté psychiatrique ouvert en France, en 1910. Cette lacune ne tenait pas à une négligence ou un oubli. Elle tenait au fait, comme le rappelle l'auteure, que les sources d'archives étaient restées jusqu'ici inaccessibles. Cette histoire était donc matériellement impossible. Certes. Mais *Le Bain des fous* ne doit pas être réduit à cet effet d'opportunité. On ne tient pas l'histoire parce que les sources sont disponibles. C'est là une condition nécessaire mais non suffisante. La pratique de ce type d'archives sensibles est délicate. L'enjeu était de combiner les ressources d'une approche sérielle anonyme avec une micro-historique rendue possible par la

richesse des documents conservés. Pour ne pas perdre les patients derrière l'histoire institutionnelle, il fallait donner chair à ces piles de dossiers individuels, il fallait lire ces correspondances empêchées, ces lettres retenues, il fallait également saisir le discours officiel des administrateurs et des médecins du lieu, ressaisir les pratiques professionnelles réelles et l'évolution de ce quartier singulier de l'asile de Villejuif sur un demi-siècle.

Véronique Fau-Vincenti est entrée dans ces archives inédites conservées au sein de l'hôpital spécialisé de Villejuif avec beaucoup de volonté, avec empathie et détermination, en tenant la barre, sans s'y perdre et en mettant au point, au fil de ses dépouillements, une approche que je qualifierai d'« histoire impliquée ». Le résultat est ce livre dans lequel les témoignages des patients ne sont pas relégués en marge du récit, en note de bas de page ou reproduits pour leur valeur d'illustration, tel des cas médicaux. Les soignés participent ici pleinement de l'histoire du lieu, au même titre que les circulaires administratives, les débats professionnels et les ordonnances prescrites. Ce parti-pris narratif constitue la clef pour ouvrir la porte du bain des fous. Le lecteur peut ainsi y entrer, en comprendre l'intention initiale, en saisir les tensions, les contradictions et les réalisations. Il se rendra ainsi très vite compte de l'étrangeté du passage de la notion de malade « difficile » à malade « dangereux ». Il découvrira que les patients pris en charge par ce service ne furent pas tous tant s'en faut des « monstres criminels ». Réduire ainsi l'unité pour malades difficiles à un réservoir de cas extraordinaires, c'est prendre la partie pour le tout. Le lecteur appréciera aussi la verve et la vivacité d'écriture de pensionnaires qui n'hésitent pas à interpeller les autorités sur les dysfonctionnements de l'institution. Ainsi guidé par la lucidité de certains fous bagnards, il pourra en tirer quelques leçons sur notre représentation contemporaine biaisée de la maladie malade.

Ce livre est appelé à faire date, tant par son objet que par sa méthode. Cela valait donc la peine d'attendre.

Marc Renneville

Directeur de recherche au CNRS

Introduction

« Dans le silence apparent de ces galeries, il y avait un mouvement, un murmure qui n'était pas de la mort
Ces papiers, ce ne sont pas des papiers mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples.
Doucement Messieurs les morts, procédons par ordre, s'il vous plaît. Tous, vous avez droit à l'histoire. »

Jules Michelet

« Vous avouerez que mon aspect pathologique était une raison bien vague pour m'arrêter et le délit de vagabondage un motif bien incertain pour me retenir, vérification faite de mon identité [...]. Il m'est impossible de pactiser avec les psychiatres, impossible de souffrir des geôliers. Si dans l'affirmation de ma révolte, je ne vais pas jusqu'au meurtre c'est qu'alors, je me trouverais définitivement votre prisonnier. [...]. Je n'ai rien à vous dire de mes sentiments votre égard, sinon toute mon admiration pour le malade D. qui, après avoir passé une douzaine d'années dans des maisons de fous, essaye périodiquement d'assommer ses gardiens. »

Ainsi s'adressait le 4 février 1950 le jeune poète surréaliste Stanislas Rodanski au médecin-chef de la section Henri-Colin de l'hôpital psychiatrique de Villejuif où avait ouvert le 3 mars 1910 un « quartier de sûreté » réservé aux « aliénés criminels, vicieux, difficiles, habitués des asiles¹ ».

1. Dr Henri Colin, « Le quartier de sûreté de Villejuif — aliénés criminels,

Centenaire désormais, ce lieu eut diverses appellations. À commencer par une dénomination pragmatique soit « la 3^e section de l'asile de Villejuif » avant d'être baptisée le 16 mars 1932, lors d'une cérémonie officielle et festive, « section Henri-Colin » en hommage à son concepteur et médecin-chef de 1910 à 1921.

Désignée depuis le 5 juin 1950 comme service pour « malades mentaux difficiles » par le Ministère de la Santé publique, la section fut alors appelée à accueillir trois « catégories distinctes de malades » à savoir « les malades agités [...], les déséquilibrés antisociaux, médicaux-légaux ou non [...] » et les « grands déséquilibrés antisociaux, généralement médico-légaux [...] à condition qu'ils présentent des troubles graves du comportement ».

Puis, suite au décret n° 86-602 du 14 mars 1986 relatif à la lutte contre les maladies mentales et à l'organisation de la sectorisation psychiatrique et à l'arrêté du 14 octobre 1986 relatif au règlement intérieur des unités pour malades difficiles, l'appellation Unité pour malades difficiles – sous l'acronyme UMD – a conforté plusieurs décennies d'approches et de prise en charge de « l'aliéné difficile », devenu au fil du temps un « malade difficile ».

Missionnée dès sa conception comme devant renfermer des aliénés criminels, vicieux, difficiles et habitués des asiles, la 3^e section a été rapidement surnommée « Villejuif le bagne » par les internés eux-mêmes dont les dires ont été relayés dans deux articles parus dans *L'Humanité* des 19 juillet et 15 août 1925. Évocation médicalisée d'un bagne qui, à partir des années trente, vaut à la section devenue Henri-Colin, le surnom invariable de « bagne des fous ». Ainsi du questionnement avancé par Giulio Ceretti¹ qui, sous le pseudonyme de Paul Allard, consacra le 16 juin 1937 un article aux « 99 morts vivants internés aux portes de Paris » : « La section Henri-Colin, annexe de l'asile de Villejuif, qui porte ce nom pudique *section des*

vicieux, difficiles, habitués des asiles », *Annales médico-psychologiques*, 1912, 2, p. 370.

1. Journaliste et militant italien communiste réfugié en France.

malades difficiles, est-ce un asile ? Est-ce un bain ?¹ ». Interrogation à laquelle répondra le journaliste Louis Roubaud qui, dans un article paru le 1^{er} août 1937, avance « Les Fous ont leur bain² ». Peu médiatisée, ou en des termes sensationnels qui laissent le lectorat partagé entre effroi et voyeurisme, la section Henri-Colin a eu l'honneur, dans les années 1950, de deux romans documentés par d'anciens internés au point qu'il est possible d'appréhender ces deux romans comme des fictions renseignées ou des témoignages romancés. En 1949, Hervé Bazin y situe ainsi une partie de l'intrigue de son roman *La Tête contre les Murs*, puis, en 1955, le romancier et médecin André Soubiran fait découvrir une *Ile des fous* singulière.

Dans les années 1970, dans le sillage de l'antipsychiatrie, *Le Nouvel Observateur* du 21 mai 1973, consacra sa Une à cette « prison de fous ». Sous le titre « lettres de l'enfer », étaient reproduits des témoignages d'internés décrivant le quotidien « dans ce qu'on appelle un hôpital psychiatrique et qui est en fait une prison pour fous ». Cette publication dans un hebdomadaire largement diffusé suscita émoi et indignation et la « vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté » se trouva sous les feux de la rampe ; et la brûlante question de se poser : « s'agit-il de patients ou de prisonniers ? » pour reprendre les termes d'un article paru dans le journal *Le Monde* des 17 et 18 juin 1973³.

La section a fait également l'objet d'un supplément au numéro 11 de *Recherches*⁴ en juin 1973. Dans ce numéro, titré « Clés pour Colin », Gilles Deleuze et Félix Guattari estimaient que « l'hôpital de force porte à une nouvelle puissance les méfaits conjugués de l'asile et

1. « 99 morts aux portes de Paris », Paul Allard, *Vu & Lu*, 16 juin 1937. Est signalé : 66 de ces « morts vivants » sont les hommes auxquels s'ajoutent 33 femmes pour lesquelles un pavillon a été construit dans l'enceinte de la section et qui a été ouvert le 16 octobre 1933.

2. « Les fous ont leur bain », *Le Petit Parisien* du 1^{er} août 1937.

3. Francis Cornu, « La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté patients ou prisonniers ? La peur du fou », *Le Monde* des 17 et 18 juin 1973.

4. La revue *Recherches* publia de 1967 à 1987, les réflexions émanant du Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles (CERFI) fondé par Félix Guattari.

de la prison¹ » et cette parution a suscité des réactions au-delà des murs de l'asile. En effet, la publication de ce numéro consacré à la description des conditions de vie dans le service Henri-Colin s'était faite avec la collaboration de deux infirmiers de l'établissement et se solda par leur licenciement², et, la lumière portée sur l'établissement inspira, dans la foulée, au parolier Sylvain Lebel une chanson intitulée *Villejuif* « fourrière des humains » interprétée par Serge Reggiani en 1973.

D'anciens internés évoqueront également leur séjour, et si certains taisent à dessein le nom de la section³, René Girier revendiquera et relatera dans ses mémoires parues en 1952 et en 1988, son internement, fruit d'une simulation habile. Lui-même aura l'occasion de revenir à la section : en effet, en 1976, le cinéaste Francis Girod réalisa le film « René La Canne », dont deux scènes furent tournées dans les locaux même et René Girier – interprété par Gérard Depardieu sous le nom de René Bordier – y tenait également un rôle de figuration dans une très brève scène où se déroule une évasion par le plancher d'une voiture cellulaire.

1. Gilles Deleuze, Félix Guattari « Une brèche qui ne pourra plus être colmatée » dans « Clés pour Colin » *Recherches*, n° 11, mai 1973, non-paginé.

2. Dans un article paru dans *Libération* le 12 juin 1973 sont relatés brièvement les incidents du 3 juin, date à laquelle six vendeurs « ont été embarqués par la police, alors que le journal n'était pas interdit et était proposé devant l'hôpital de Villejuif. L'un d'entre eux s'est débattu, Patrick D. a été gardé à vue 24 heures et aurait été inculpé selon un schéma désormais classique pour coups et blessures et il serait, d'après des sources fiables mais non de première main, puisque sa famille elle-même n'a pu le voir, dans le pavillon de Ville-Évrard [...] où il se trouve désormais. »

Ailleurs est signalé : « Deux-infirmiers du service Henri-Colin sont licenciés par le directeur de l'hôpital. Ils étaient à l'origine de révélations sur les conditions de vie des malades », *Le Monde* du 23 juillet 1973.

3. D'autres « noms » internés à la section ont souhaité taire cet épisode asilaire sans en témoigner directement ce qui faisait dire au Dr Brousseau, médecin-chef de la section, le 20 août 1948 : « Je regrette que le secret professionnel m'interdise de vous dire certains noms de personnes ayant vécu trop longuement chez nous et qui ont repris rang dans la société. Certaines avec les manifestations d'une qualité morale que l'on n'osait espérer si hautes. » (Lettre à Hervé Bazin, Fonds Hervé Bazin, BU d'Angers, R740-308.)

Plus récemment, le groupe Bérurier Noir a chanté, en 1991, *Pavillon 36* – « quartier des crimes thérapeutiques » – et en 2002, quelques scènes du film *Tais-toi !* de Francis Weber ont également été tournées dans la cour de l'UMD, dont celle de l'évasion réussie des deux héros. Puis, en 2005, le romancier Régis Descott a publié un roman policier intitulé *Pavillon 38* alors que de réguliers articles de presse font état de la section, « dernier maillon de la chaîne humaine et de la prise en charge médicale [...] connu [e] pour abriter un essaim de terreurs médiatiques. Maxime Brunerie, le régicide chiraquien, Georges Cipriani, l'icône d'Action directe, ou le Japonais cannibale Issei Sagawa en ont été les hôtes¹. »

Régulièrement dénoncée comme un lieu inhospitalier, mais présentée comme un mal nécessaire, l'UMD Henri-Colin a longtemps fait figure d'exception dans le tissu asilaire français et, bien qu'il ait été écrit et questionné sur le type de patients attendus et internés à la section, le quartier a été un non-objet d'histoire, tant il est demeuré et demeure un sujet d'actualité illustrant une problématique dont il est né. Car ces aliénés, puis ces malades difficiles, ont toujours été pressentis comme dangereux, d'autant que certains sont passés à l'acte. Aussi, est-il assez récurrent, en particulier sur les ondes, d'entendre traduire l'acronyme UMD comme Unité pour malades dangereux au lieu de « difficiles ». Que fait-on *des fous dangereux*? interrogeait en mai 2009 la journaliste Carine Fouteau dans une série d'articles donnés pour *Médiapart* et intitulés « La tête dans les murs² » et dont les deux premiers concernaient l'UMD Henri-

1. « Voyage au bout de la folie », *L'Express* du 31 janvier 2005.
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/voyage-au-bout-de-la-folie_487159.html

2. Villejuif, enquête sur une folie enfermée à double tour – 26 mai 2009 | Par Carine Fouteau

<https://www.mediapart.fr/journal/france/260509/villejuif-enquete-sur-une-folie-enfermee-double-tour>

Dans l'enfer du pavillon 38 de l'hôpital de Villejuif – 27 mai 2009 | Par Carine Fouteau

<https://www.mediapart.fr/journal/france/270509/dans-l-enfer-du-pavillon-38-de-l-hopital-de-villejuif>

Colin. Cette question débattue durant tout le XIX^e siècle l'est tout autant en ce début de XXI^e siècle et a abouti, portée par la volonté politique du pouvoir exécutif¹, à la mise en œuvre de nouvelles UMD. En effet, alors qu'existent sur le territoire national dix Unités pour Malades Difficiles² dont quatre ont été créées après janvier 2008, il convient de se demander si la 3^e section de l'asile de Villejuif peut être considérée comme l'aînée ou l'ancêtre des UMD françaises.

C'est ce à quoi tend ce recueil issu d'une thèse de doctorat³ réalisée grâce à l'autorisation de consulter un fonds d'archives non inventorié et jusqu'alors inaccessible aux historien-e-s et je tiens, particulièrement à remercier ceux et celles qui ont autorisé l'accès aux milliers de dossiers des patients internés à l'unité pour malades difficiles (UMD) de l'hôpital Paul-Guiraud à Villejuif entre 1910 et 1960⁴. Car cette longue immersion dans les archives a permis de

Des malades « difficiles » que l'enfermement à vie menace – 29 mai 2009 | Par Carine Fouteau

<https://www.mediapart.fr/journal/france/290509/des-malades-difficiles-que-l-enfermement-vie-menace>

Aux « fous dangereux », des droits morcelés ou non-appliqués – 28 mai 2009 | Par Carine Fouteau

<https://www.mediapart.fr/journal/france/280509/aux-fous-dangereux-des-droits-morceles-ou-non-appliques>

1. Voir Cécile Prieur, « Le président de la République engage l'hôpital psychiatrique dans un tournant sécuritaire », *Le Monde* du 3 décembre 2008.

2. Après les UMD Henri Colin (1910), Hoerdts (1912), de Montdevergues-Montafvet (1947), de Sarreguemines (1957) et de Cadillac (1963), ont été ouvertes en 2008, l'UMD du centre hospitalier de Plouguernevel dans les Côtes-d'Armor puis celles en 2011 de Monestier-Merlines en Corrèze, de l'UMD du centre hospitalier Le Vinatier à Bron dans le Rhône ainsi que celle d'Albi dans le Tarn. En 2012 ont été également ouvertes les UMD de Châlons-en-Champagne dans la Marne et de Sotteville-lès-Rouen en Seine-Maritime.

3. *Aliénés criminels, vicieux, difficiles, habitués des asiles. Du quartier de sureté de l'asile de Villejuif à la première unité pour malades difficiles*, EHESS, novembre 2016.

4. Mes plus grands remerciements vont au Docteur Bernard Lachaux, médecin-chef de l'UMD Henri-Colin, à la direction de l'hôpital Paul-Guiraud

confronter les sources savantes constituées d'ouvrages, d'articles, de rapports officiels ou de Congrès médicaux et la matière brute renfermées dans les dossiers individuels d'hommes regroupés sous le qualificatif d'aliénés difficiles par commodité et par euphémisme.

Outre les certificats médicaux, les dossiers renferment bien souvent une copie d'expertise médico-légale et les observations faites par l'équipe de soins et de surveillance qui renseignent utilement. Sont également consignés les comptes rendus des entretiens avec les internés, les divers traitements mis en œuvre, des relevés de poids, quelques photos et aussi une quantité très importante de courriers rédigés par les internés. Car les courriers qui étaient destinés à franchir les murs de la section sont le plus souvent restés dans les dossiers comme autant de lettres mortes qui n'ont pas été expédiées et sont restées consignées, sans atteindre leur destinataire. En effet, à la section, les courriers étaient contrôlés et nombre de lettres dans une enveloppe descellée n'ont jamais franchi l'enceinte de la section. Les internés le comprenaient vite en l'absence de réponses aux lettres qu'ils avaient crues postées. En février 1926, Jean-Marie s'en agace d'ailleurs et adresse au médecin-chef « quelques lignes pour protester du sans-gêne administratif vis-à-vis de nos lettres. Hier, sous double enveloppe, je vous ai remis une lettre adressée au maire de Villejuif, non pas pour qu'elle reste dans mon dossier ou aille dans le panier, mais pour que vous en preniez connaissance et qu'elle parte. Vous violez la loi de 1838 en retardant une correspondance adressée à une autorité civile. Je vous demande donc pourquoi la lettre n'est pas partie hier ? Qu'on se foute de nous psychiatriquement, soit, mais légalement vous n'en avez pas le droit. »

ainsi qu'à Claudine Bellamy, archiviste de l'hôpital qui, les premiers, ont permis cette étude. Remerciements également à la Direction des Archives de France qui m'a accordé une dérogation afin de consulter des dossiers médicaux qui ne sont pas librement consultables au titre de la circulaire 271 du 21 août 2009 relative à la communicabilité des informations de santé concernant une personne ayant été hospitalisée.

Quant aux courriers expédiés, ils avaient été auparavant recopiés. À ces lettres s'ajoutent aussi les missives que les internés adressaient au médecin-chef aux motifs les plus divers ; Jean-Marie, prévient ainsi le médecin-chef en mai 1926, « les paroles s'envolent mais les écrits restent ! ». En effet.

Quelques internés ont aussi tenté de livrer le récit de leur vie qu'il fasse quelques pages ou noircisse un cahier entier¹, certains se sont essayés à la poésie et nombreux sont ceux qui ont laissé des confessions, fait des aveux et manifesté des regrets et des remords. Au détour des dossiers également, des billets échangés entre patients au nez et à la barbe du personnel avant que d'être récupérés et enregistrés comme preuves coupables. Échanges de mots d'amour entre internés ou consignes d'insubordination collective, ces billets ont été écrits, faute de mieux, sur des petits bouts de papiers dont du papier toilette mais aussi cachés selon des techniques éprouvées : derrière des radiateurs, au-dessus des portes ou encore glissés de la main à la main au réfectoire ou dans la cour. En 1953, afin de correspondre clandestinement, Jean suggère ainsi à un autre interné : « mets la demi-feuille de papier le soir derrière la chasse d'eau. Je la prendrai tous les matins à 9 heures » ou encore « mets les mots que tu me feras passer dans la boîte dentifrice. »

Sont également conservés des courriers reçus par les internés. Lettres de leur famille, de leur femme, de leurs amis ou de leur avocat ainsi qu'une copie des réponses faites par le médecin.

Toutes ces pièces d'archives offrent une approche inédite qui questionne cinquante années de psychiatrie médico-légale sans compter que « le concept de malade difficile s'est modifié au gré des décennies, au fil des évolutions de la psychiatrie, tant dans ses termes que dans ses pratiques professionnelles ou son organisation mais aussi sous l'influence des législations et politiques de santé

1. Citons *Les progrès de la psychiatrie moderne*, carnet rédigé par Louis en 1933, ainsi que *Mémoires d'un relégable* écrit par Raoul en 1941 alors qu'Honoré commença à écrire en 1940 ce qu'il nommait le « roman de ma vie » à l'attention du médecin-chef.

mentale successives, et également du regard que porte la société sur la maladie mentale¹. »

En outre, la période étudiée, de 1910 à 1960 a révélé trois sous-périodes qui correspondent à différents moments de la psychiatrie. Ainsi, la lecture des dossiers des années 1910-1921, donne à voir une psychiatrie ancrée dans le XIX^e siècle, qui en a l'héritage direct et en véhicule les codes. Les aliénistes, qu'ils soient en poste à l'Infirmierie spéciale près la Préfecture de police, au service de l'Admission de Sainte-Anne, ou qu'ils exercent comme experts sont, pour la plupart nés dans les années 1860 et font partie des dernières générations qui ont eu pour maître des figures pionnières de l'aliénisme. Ces aliénistes sont par ailleurs « convaincus que la préservation sociale doit guider leurs pas d'homme de science et que les fous, et plus encore lorsqu'ils sont criminels, requièrent la dimension légale et sociale du travail du psychiatre² ». Conviction croissante dans l'entre-deux-guerres où, dans un contexte de crise sociale, économique et politique, d'aucuns cherchent de nouvelles voies, y compris en matière de santé publique. Un courant positiviste renouvelé propose alors de nouvelles approches de la déviance, de la folie et de la criminalité. En France comme en Europe et aux États-Unis, se multiplient des laboratoires d'idées où sont étudiés les faits et gestes de ceux en rupture mais aussi des laboratoires de recherches où sont analysées des données biologiques afin de déterminer, par exemple, d'éventuelles implications entre les groupes sanguins et la criminalité³ – dont en 1938 sur des patients de la

1. Marion Azoulay, *Cent ans de prise en charge à l'unité pour malades Henri Colin. Quelles évolutions? Quelles perspectives?* Thèse pour le doctorat de médecine, Université Paris 7-Diderot, 2012, p. 13, 338 p.

2. Jean-Christophe Coffin, « La place de la psychiatrie dans les *Archives d'anthropologie criminelle* », *Criminocorpus* [En ligne] URL : <http://criminocorpus.revues.org/122> ; DOI : 10.4000/criminocorpus.122

3. Dès 1927, la question des groupes sanguins en médecine légale et en rapport avec la criminalité est régulièrement abordée lors des réunions de la Société de médecine légale, de criminologie et de police scientifique. Voir Leone Lattes « Les groupes sanguins en médecine légale », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, 1927, pp. 615-623. « Encore à propos

section. Ainsi, les années de l'entre-deux-guerres permettent de considérer les changements intervenus aux lendemains de la Grande Guerre. La percée de la neurologie, l'idée d'une prophylaxie mentale, d'une biocratie expérimentale et en parallèle le renouvellement de la criminologie se font largement sentir dès les années 1925-1930. Et ils sont nombreux à estimer, à l'image du Dr Toulouse, que les criminels « ont une constitution biologique particulière¹ » qui permet de considérer que « les anormaux étant ignorés par la justice et arrivant trop tard à l'asile, il faut les repérer avant qu'ils n'entrent dans une phase malade irrémédiable, avant même qu'ils aient commis leur premier délit². »

L'aliéné criminel est alors appréhendé, selon l'expression du Pr Garçon, comme un « aliéné qui a été interné trop tard³ » et les récidivistes sont désignés comme des anormaux dans une proportion qui n'est pas inférieure à 80 %⁴.

Aussi, la 3^e section devenue section Henri-Colin est-elle désignée dès 1932 par le Dr Paul Abély, comme la première réalisation en France d'une idée grandiose » accomplissant « l'alliance de la criminologie et de la médecine⁵ ».

Enfin, une dernière période s'amorça au lendemain de la Seconde Guerre mondiale alors qu'une nouvelle génération de psychiatres dénonçait la condition faite aux malades mentaux et entreprenait

des groupes sanguins », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, 1928, pp. 197-200.

1. Dr Toulouse, « La réforme du code pénal et la bio-criminologie », *Le Temps* du 11 mai 1934.

2. Marc Renneville, « Qu'apporte l'éclairage de l'histoire au concept de dangerosité en psychiatrie ? », in Haute autorité de Santé, *Dangerosité psychiatrique : étude et évaluation des facteurs de risque de violence hétéro-agressive chez les personnes ayant une schizophrénie ou des troubles de l'humeur*, décembre 2010, p. 13.

3. « 99 morts vivants aux portes de Paris », Paul Allard, *Vu & Lu*, 16 juin 1937.

4. Jean-Bernard Wojciechowski, *Hygiène mentale et hygiène sociale : contribution à l'histoire de l'hygiénisme*, Paris, L'Harmattan, 1997, vol. 2, p. 163.

5. Dr Paul Abély, « Hommage à Henri Colin », *Annales médico-psychologiques*, 1932, p. 365.

de réformer leur discipline¹. Et alors que sont pensées des prises en charge médico-psychologique « hors les murs », fut encouragée en revers l'ouverture de nouvelles sections psychiatriques de sûreté qui aient vocation à renfermer les malades mentaux considérés comme dangereux ou ingérables en structures ordinaires. Des projets soutenus par le Ministère de la Santé aboutirent à la création de nouveaux quartiers de sûreté rattachés aux hôpitaux psychiatriques de Montdevergues en 1947, de Sarreguemines en 1957 puis de Cadillac en 1963 et le concept d'aliéné difficile d'être redéfini et moderniser pour celui de « malade difficile » qui permettait de regrouper sous un même vocable et dans un même lieu ceux et celles qui nuisaient au climat thérapeutique des établissements hospitaliers : dits vicieux en 1910, les malades difficiles de 1950 sont déclarés « perturbateurs, agités, destructeurs, présentant des troubles du comportement² » qu'ils soient criminels ou non. L'organisation de ces nouveaux établissements fut directement inspirée de l'expérience de la 3^e section dont l'histoire est à découvrir dans les pages à suivre. Mais cette histoire n'est pas que celle d'un concept ou d'une institution, c'est aussi celle de milliers hommes qualifiés de « difficiles » entre 1910 et 1960.

1. Voir *Esprit*, « Misère de la psychiatrie », décembre 1952.

2. Circulaire ministérielle du 5 juin 1950.